

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17016620

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE **18 JAN. 2017**

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0418190655**

Dénomination

(en entier) : **Socralvi**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin du Laury 120 à 6120 Ham-Sur-Heure**

Objet de l'acte : nomination mandataire

Extrait du conseil d'administration du 7 novembre 2016:

1. Le conseil mandate Monsieur Nicolas Depasse pour représenter et engager la société conformément à l'article 19 des statuts de la société. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire des pouvoirs spéciaux déterminés.

2. Le Conseil détermine les pouvoirs spéciaux du mandataire comme suit:

Dans les relations commerciales et financières, Monsieur Nicolas Depasse pourra engager la société pour la signature de conventions qui auront fait l'objet d'un accord préalable au sein du Conseil d'Administration. Néanmoins, il pourra représenter et engager la société sans réunion préalable du Conseil s'il s'agit de conventions avec des sociétés liées et/ou dans le cadre du renouvellement des lignes de crédits et/ou en cas d'ouverture de ligne de crédit pour une acquisition immobilière et pour les contrats de financement de véhicules et de petits mobiliers et matériel.

Philippe Depasse
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).